



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# — Transition numérique

## Stratégie 2021-2025

#MondeEnCommun



**VERS UN MONDE  
NUMÉRIQUE LIBRE,  
ACCESSIBLE  
ET RESPONSABLE**

## LE GROUPE AFD

Le groupe AFD exerce sa mission de développement en cohérence avec les priorités définies par le Gouvernement notamment au travers du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) et déclinées dans son plan d'orientation stratégique 2018-2022. Celui-ci se structure autour de cinq engagements :

- **100 % Accord de Paris** – Nos financements sont compatibles avec un développement à la fois bas carbone et résilient au changement climatique. Il s'agit aussi pour le Groupe AFD de mobiliser l'investissement public et privé dans cette direction.
- **100 % Lien social** – Nos projets renforcent le lien social en contribuant à l'amélioration du bien-être des populations et à la résilience des sociétés, notamment par la réduction de toutes les formes d'inégalités.
- **Un développement en 3D** – Intervenir dans des contextes de crise et de fragilité aux côtés des autres acteurs pour satisfaire au troisième D du triptyque « Défense, Diplomatie et Développement ».

→ **Priorité aux acteurs non souverains** – Contribuer au financement des acteurs non étatiques – secteur privé, collectivités locales, organisations de la société civile, fondations... – afin de les orienter vers des solutions durables.

→ **Réflexe partenarial** – Nos projets sont ouverts à de nouveaux acteurs pour amplifier le partage d'expériences et en améliorer l'efficacité.

Dans le respect de ces cinq engagements, la stratégie de transition numérique précise les grandes orientations du groupe AFD dans le domaine du numérique.

L'action du Groupe accompagne et accélère les six grandes transitions dans lesquelles le monde est engagé : démographique et sociale, énergétique, territoriale et écologique, numérique et technologique, économique et financière, politique et citoyenne.

# SOMMAIRE

<b>SYNTHÈSE</b> .....	<b>5</b>
<b>1. LES ENJEUX DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE</b> .....	<b>7</b>
<b>2. LE CADRE D'ACTION DU GROUPE AFD</b> .....	<b>9</b>
2.1 Le numérique, facteur de développement .....	10
2.2 Des engagements 100% Accord de Paris et 100% Lien social .....	11
<b>3. LES ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE</b> .....	<b>12</b>
3.1 Engagement n°1 – Fournir à tous un accès à l'Internet et à ses services .....	13
3.1.1 Développer les infrastructures matérielles d'accès à l'Internet .....	13
3.1.2 Développer les infrastructures logicielles d'accès aux services en ligne .....	14
3.1.3 Concevoir des services accessibles à tous .....	15
3.2 Engagement n°2 – Mettre en ligne les services essentiels à chaque transition stratégique .....	16
3.2.1 Soutenir la numérisation des organisations .....	16
3.2.2 Transition démographique et sociale – Financer les services sociaux de base et renforcer la qualité du lien social .....	16
3.2.3 Transition énergétique – Assurer à tous l'accès à une énergie modernisée, décarbonée et abordable .....	18
3.2.4 Transition territoriale et écologique – Développer les territoires urbains et ruraux en tenant compte des enjeux écologiques et sociaux .....	18
3.2.5 Transition politique et citoyenne – Associer les parties prenantes à la gouvernance publique .....	19
3.2.6 Transition économique et financière – Promouvoir des modèles économiques et des systèmes financiers diversifiés et durables .....	19
3.3 Engagement n°3 – Mettre la création d'entreprises innovantes au service du développement .....	20
3.3.1 Faciliter l'innovation entrepreneuriale .....	20
3.3.2 Démocratiser les innovations entrepreneuriales numériques à succès .....	21
<b>4. LES LEVIERS D'APPUI DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE</b> .....	<b>22</b>
4.1 Levier n°1 – Favoriser la gouvernance de ressources numériques sous forme de « communs » .....	23
4.2 Levier n°2 – Placer le citoyen au cœur d'expérimentations fréquentes .....	24
4.3 Levier n°3 – Protéger les données personnelles et l'environnement .....	25
<b>5. POSITIONNEMENT PARTENARIAL</b> .....	<b>26</b>
<b>6. ANNEXES</b> .....	<b>28</b>
Annexe 1 : Cadre de redevabilité .....	29
Annexe 2 : Déclinaisons géographique et par instrument .....	29
<b>LISTE DES SIGLES</b> .....	<b>30</b>

# SYNTHÈSE

L'usage du numérique progresse dans tous les pays. Outil indéniable d'émancipation individuelle, qui facilite par exemple l'accès à l'information ou à de nombreux services, il s'est également révélé comme un facteur essentiel de résilience lors de la crise sanitaire de la Covid-19, en permettant la continuité d'un grand nombre d'activités alors que les restrictions de déplacements pénalisaient l'ensemble des secteurs d'activité. Avec le numérique, peu intense en capital matériel, l'innovation entrepreneuriale est démocratisée et accélérée. Les idées des entrepreneurs créatifs sont plus rapidement confrontées aux besoins réels des marchés ciblés. Les fausses bonnes idées sont plus rapidement éliminées. Et celles qui rencontrent un succès commercial peuvent constituer des oligopoles mondiaux, les plateformes numériques. Dans le même temps, néanmoins, cet accroissement considérable de l'usage du numérique présente des risques réels, sociaux et environnementaux. Le numérique est, à certains égards, catalyseur des inégalités sociales puisqu'une large partie de la population mondiale reste privée d'accès à l'Internet – on parle de « fracture numérique ». Il peut être également utilisé à des fins de surveillance ou de contrôle, appelant de ce fait à une vigilance extrême quant à la protection des libertés. Par l'intensification de son utilisation et la trop courte durée de vie de ses appareils, le numérique est aussi responsable d'une part croissante des émissions de gaz à effet de serre, dans un monde où le modèle d'une sobriété numérique reste à inventer.

Le G7 présente le numérique comme une opportunité majeure pour le développement en Afrique. Considérant les opportunités et les risques susmentionnés, la transition numérique promue par le groupe AFD se fixe comme objectif d'accroître l'accès au numérique, comme l'indique la cible c de l'Objectif de développement durable (ODD) n°9, en prenant en compte à la fois les contraintes environnementales et les enjeux de protection des libertés individuelles. Plus largement, elle entre en résonance avec les 17 ODD pour accélérer leur atteinte.

Le groupe AFD est un bailleur leader du numérique aux côtés de la Banque mondiale et de la Banque européenne d'investissement (BEI). Depuis plusieurs années, la part du numérique augmente constamment dans les octrois du Groupe. En 2018, près de 8% du volume total des financements de l'AFD et plus d'un quart des projets soutenaient des activités directement liées au numérique. Depuis 2016, Proparco a octroyé 43 millions d'euros de financement au bénéfice de startups numériques. En parallèle, Expertise France conduit de plus en plus souvent des coopérations relatives à cette transition.

Aujourd'hui, toutes les divisions techniques de l'AFD financent des projets intégrant les enjeux numériques : les secteurs de l'e-santé, de l'e-éducation, de l'e-gouvernance, des réseaux électriques intelligents (*smart grids*), des villes et la mobilité intelligentes (*smart city*), de la fintech, de l'agritech, etc.

## 3 ENGAGEMENTS

Offrir à tous un accès à l'Internet et à ses services

Mettre en ligne les services essentiels à chaque transition stratégique

Mettre la création d'entreprises innovantes au service du développement

## 3 LEVIERS

Favoriser la gouvernance de ressources numériques sous forme de « communs »<sup>1</sup>

Placer le citoyen au cœur d'expérimentations fréquentes

Protéger les données personnelles et l'environnement

<sup>1</sup> Il ne s'agit pas ici uniquement de reconnaître que nous avons en commun un monde numérique mais aussi et surtout de privilégier une gouvernance participative et inclusive des ressources numériques grâce aux mécanismes de la propriété commune (complémentaire de la propriété privée et de la propriété publique).

## Engagement 1 – Offrir à tous un accès à l'Internet et à ses services

Dans sa stratégie de transition numérique, le premier engagement du Groupe est d'offrir à tous un accès à l'Internet et à ses services. Il s'agit tout d'abord de développer les infrastructures matérielles d'accès, telles que les réseaux de câbles sous-marins, de fibre optique terrestre ou d'antennes de télécommunication, ou encore les *data centers*, partout où leur développement peut contribuer à renforcer le lien social sans nuire au climat.

Il s'agit également de développer les infrastructures immatérielles – logiciels et données – indispensables à un accès inclusif aux services applicatifs. Ce sont par exemple les systèmes fondamentaux d'identification numérique des citoyens.

Il s'agit enfin d'aider les organisations à concevoir des services en ligne qui ne mettent pas le citoyen vulnérable en situation de handicap voire d'exclusion.

## Engagement 2 – Mettre en ligne les services essentiels pour chaque transition stratégique

Le deuxième engagement du Groupe pour la transition numérique consiste à mettre en ligne les services essentiels à la réussite de chacune des cinq autres transitions du Plan d'orientation stratégique (POS) du Groupe.

Le développement de l'e-santé, de la numérisation des systèmes de protection sociale et de l'e-éducation permet d'augmenter la couverture et éventuellement l'accessibilité à ces services essentiels. Les technologies du numérique rendent les systèmes énergétiques plus intelligents : plus efficaces et capables d'utiliser au mieux les sources intermittentes d'énergie renouvelable. Les villes aussi deviennent plus « intelligentes » (*smart cities*) au fur et à mesure que les autorités urbaines se servent du numérique pour gagner en efficacité et relever les défis de développement local. Dans les campagnes, les agriculteurs tirent parti du numérique pour travailler ensemble et améliorer l'accès à leurs marchés. Les États peuvent y trouver une opportunité d'amélioration de la gestion de leurs finances publiques, de modernisation de leurs administrations, y compris judiciaires, d'accroissement de la participation citoyenne. Les banques publiques et privées investissent avec l'appui du Groupe pour maintenir ou renforcer leur compétitivité et consolider les systèmes financiers locaux, tout en déployant des services financiers plus inclusifs.

## Engagement 3 – Mettre la création d'entreprises innovantes au service du développement

Le troisième engagement du Groupe consiste à mettre l'innovation entrepreneuriale numérique au service de l'intérêt général. En offrant des services numériques plus simples, plus pratiques et moins coûteux que leurs alternatives habituelles, les entrepreneurs du numérique rendent plus accessibles des services essentiels et quotidiens (s'informer, se former, travailler, se déplacer, ...). Dans le même temps, cette innovation prépare les emplois de demain, dans un secteur économique en expansion.

Il s'agit donc de renforcer les réseaux d'incubateurs et autres structures d'accompagnement des créateurs d'entreprises innovantes, mais aussi de financer ces entrepreneurs à chaque stade de leur projet et de déployer des dispositifs de formation aux métiers du numérique. En Afrique, ces actions sont notamment conduites sous la marque Digital Africa qui englobe de nombreux programmes de financement et formation à destination des entrepreneurs financés par l'AFD (Afric'Innov, AFIDBA, SIBC, AFD Digital Challenge...)

## Trois leviers en soutien à la transition numérique

Ces engagements peuvent avoir un impact social positif à condition que le Groupe privilégie les projets dont la gouvernance est assurée sous forme de commun, c'est-à-dire de façon participative et inclusive par des communautés de citoyens qui possèdent, utilisent, protègent et développent, selon leurs propres règles collectives, les actifs financés.

Le Groupe privilégie également, pour les projets numériques à caractère innovant, ceux élaborés selon les méthodes professionnelles dites « agiles ». Ces méthodes, issues de l'industrie du numérique, sont caractérisées par des allers-retours structurés et fréquents avec les citoyens. Elles associent les utilisateurs et les contributeurs à chacune des étapes de conception pour détecter au plus tôt les fausses bonnes idées d'investissement et mesurer de la manière la plus rigoureuse possible l'impact produit par le projet dans la vie quotidienne de ses bénéficiaires.

Enfin, le Groupe promeut et met en œuvre dans ses projets les positions portées par la France en matière de protection des libertés individuelles et des données personnelles des citoyens. Un effort spécifique vise également à mettre au point et valider les types d'investissements numériques à bilan carbone négatif (les plus atténuateurs d'émissions de gaz à effet de serre) et les plus pourvoyeurs de résilience face au changement climatique.



**1.**

**LES ENJEUX DE LA TRANSITION  
NUMÉRIQUE**

Dans nos sociétés, le numérique progresse à une vitesse inédite et peut être un puissant moteur de développement. Il peut offrir aux populations, même les plus vulnérables à condition de s'adapter à leurs besoins et capacités, un accès essentiel à des services de base (administratifs, financiers, sanitaires, ...). Il accroît considérablement les possibilités de communication, d'information et de libre expression. Ses usages sont déjà largement étendus dans les pays en développement. Grâce aux technologies numériques, 181 millions d'habitants<sup>2</sup> de l'Afrique subsaharienne règlent aujourd'hui leurs factures, transfèrent de l'argent ou paient leurs achats via leur téléphone. Dans les pays en développement, le taux moyen d'équipement en téléphones portables dépasse les 80% et franchira bientôt la barre des 50% dans les 20 pays les plus pauvres<sup>3</sup>.

L'usage du numérique dynamise la croissance mondiale. Entre 2016 et 2026, l'économie numérique mondiale devrait passer de 15,5% à 25% du produit intérieur brut (PIB) mondial<sup>4</sup>. En outre, face à la crise sanitaire de la Covid-19, aux dérèglements majeurs des écosystèmes, aux catastrophes ou conflits réduisant les possibilités de déplacement ou nécessitant plus de réactivité publique ou d'entraide, le numérique et ses pratiques collaboratives peuvent renforcer la résilience des territoires : e-services, télétravail, apprentissage en ligne, information de santé publique, entraide, innovation sociale, maintien des connections nécessaires au fonctionnement de l'économie et de l'administration, e-commerce.

Le déploiement du numérique n'est évidemment pas sans risque. D'une part, la cybercriminalité prolifère. D'autre part, certains États industrialisent la surveillance des citoyens, manipulent l'information ou censurent le Net. Grâce à leur capacité de collecte et de contrôle très large des informations personnelles, les grandes plateformes numériques ont acquis le pouvoir de porter atteinte aux libertés individuelles par des violations de données privées et des formes nouvelles de désinformation. Ces plateformes peuvent aggraver les déséquilibres du marché du travail (par exemple en industrialisant le recours à des travailleurs à distance dans des juridictions socialement moins-disantes), l'exclusion sociale des personnes non connectées, et fragilisent la souveraineté des États en sapant leurs bases fiscales.

Le constat de la croissance favorisée par le numérique a aussi ses revers matériels : la fabrication massive d'objets connectés rapidement obsolètes consomme une partie grandissante de ressources limitées. L'empreinte énergétique du numérique progresse de 9% par an et la part du numérique dans les émissions de GES, estimée à 3,7%, pourrait doubler d'ici 2025<sup>5</sup>. Peut-on envisager un nouveau modèle qui concilie croissance et sobriété numérique ?

L'enjeu d'une transition numérique réussie repose donc sur notre capacité à orienter le développement du numérique vers l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) en respectant les limites de l'environnement et en prévenant les risques d'un détournement de son utilisation qui nuirait aux libertés individuelles et au lien social.

<sup>2</sup> Statistiques et indicateurs 2020 de l'Union Internationale des Télécommunications.

<sup>3</sup> GSMA State of the Industry Report on Mobile Money, 2019.

<sup>4</sup> Statistique de la Banque mondiale <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/digitaldevelopment/overview>.

<sup>5</sup> The shift project, 2018, Lean ICT – Pour une sobriété numérique.



# 2.

## LE CADRE D'ACTION DU GROUPE AFD

## 2.1. LE NUMÉRIQUE, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT

Cette stratégie détaille la vision et le cadre d'action de la transition numérique du groupe AFD (AFD, Proparco et bientôt Expertise France). Elle est l'une des six transitions<sup>6</sup> que le Groupe accompagne dans le cadre de son Plan d'orientation stratégique (POS)<sup>7</sup>. Cette stratégie s'inscrit en cohérence avec les engagements et les priorités de la politique française de développement.

### Contribuer à l'atteinte des ODD

L'Objectif 9 cible c des Objectifs de développement durable (ODD) engage à « *accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à l'Internet à un coût abordable d'ici à 2020* ». Au-delà de l'accès, le numérique est aussi une technologie dont les usages transforment la société pour accélérer l'atteinte des 17 ODD, sans exception (e-santé, numérisation des systèmes de protection sociale, e-éducation, e-gouvernement, e-agriculture, *smart cities*, etc.)<sup>8</sup>. Le numérique joue un rôle particulièrement critique pour l'atteinte des ODD relatifs à l'industrie, l'innovation et l'infrastructure (n° 9), les villes et les communautés durables (n° 11) et la consommation et la production responsables (n° 12).

Son impact est également important pour maintenir et améliorer un accès libre et effectif aux droits de l'homme.

C'est dans cette vision que se positionne notre Plan d'orientation stratégique : **faire du numérique un levier pour accélérer les trajectoires de développement et atteindre les ODD.**

### Le soutien du politique

Depuis 2019, la Commission européenne a fait du numérique l'une des six priorités de son programme politique. Ses engagements portent notamment sur la régulation des technologies, la souveraineté européenne, la cybersécurité, la transformation de l'administration et l'éducation.

Le G7, réuni à Biarritz en 2019 sous la présidence française, a estimé que « *la transformation numérique pourrait changer la donne pour le continent africain. Elle représente l'occasion*

*de dynamiser la croissance économique et l'industrialisation, de réduire la pauvreté et d'améliorer la vie des populations* ». Les principaux enjeux retenus par le G7 portent sur l'innovation, la croissance économique et la création d'emplois et l'accès à l'Internet contre les inégalités. Les objectifs prioritaires sont les infrastructures d'accès au numérique, les compétences numériques, le numérique pour le secteur privé, les applications du numérique en santé, agriculture, énergie, commerce et gouvernance, la gestion des risques numériques et le partage des bonnes pratiques de régulation du numérique.

Consciente de la portée du numérique pour transformer les sociétés et accélérer le développement, **la France s'est dotée dès 2017 d'une stratégie numérique pour l'international.** Cette stratégie promeut un monde numérique ouvert (gouvernance et interopérabilité), diversifié (accès dans tous les pays, diversité linguistique et culturelle, innovations partagées, lutte contre la désinformation, ...) et de confiance (droit, criminalité). Elle encourage également un numérique européen fondé sur l'équilibre entre libertés publiques, croissance et sécurité. Enfin, elle vise à renforcer l'influence, l'attractivité et la sécurité de la France et des acteurs français du numérique.

Cette stratégie française trouve écho dans plusieurs initiatives européennes et internationales. En 2018, les 75 États signataires de l'**Appel de Paris** se sont engagés à promouvoir « *la confiance et la sécurité dans le cyberspace* ». Ils ambitionnent de faire respecter les droits des personnes et leur protection en ligne comme ils le font déjà dans le monde physique. Cette stratégie est également relayée au niveau européen. À Prague, en décembre 2019, le ministre Le Drian a rappelé le souhait de la France de porter la vision d'un **monde numérique libre, ouvert, sûr [...] et organisé** autour de biens communs, sans appropriation par ceux qui détiennent des monopoles [...] ».

En février 2018, le **Comité interministériel de la coopération internationale et du développement** (CICID) a signalé l'importance des technologies numériques comme moyens transversaux d'atteinte des objectifs sectoriels de la politique française de développement, particulièrement s'agissant de la qualité et de la démocratisation des offres et systèmes de formation des professeurs, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

<sup>6</sup> Dans son Plan d'orientation stratégique 2018-22, le Groupe accompagne le développement de six transitions : Démographique et sociale, Énergétique, Territoriale et écologique, Politique et citoyenne, Économique et financière, et Numérique et technologique.

<sup>7</sup> <https://www.afd.fr/fr/ressources/plan-dorientation-strategique-2018-2022>.

<sup>8</sup> D'après le Panel de Haut-Niveau sur la Coopération Numérique de l'ONU, 2019.

## 2.2. DES ENGAGEMENTS 100 % ACCORD DE PARIS ET 100 % LIEN SOCIAL

Le groupe AFD est le bailleur leader sur le climat et s'engage à être « 100 % Accord de Paris » : l'intégralité de ses financements s'inscrit dans des trajectoires de développement sobres en carbone et résilientes.

Le secteur du numérique, et les projets qui en découlent, peuvent produire un impact environnemental négatif important, notamment par la production d'appareils à la durée d'utilisation trop courte. Si l'on encadre ses risques environnementaux, le numérique peut permettre d'améliorer l'impact environnemental d'autres secteurs, comme celui des transports (par exemple, la télémédecine, le télé-enseignement et le télétravail limitent les déplacements) ou de l'énergie (mise en place de réseaux électriques intelligents). Il renforce la résilience des territoires dans des situations de crise, de type ouragan ou inondations, ou lors de pandémies en contribuant à la continuité et à la reprise des activités publiques et privées.

L'empreinte écologique du numérique conduit le groupe AFD à privilégier les projets à « co-bénéfices climat » : des projets qui bénéficient à la fois au développement et à la lutte contre le changement climatique et ses effets, sans nuire à l'environnement naturel.

Par ailleurs, le groupe AFD s'est fixé comme objectif de devenir la première agence « 100 % Lien social ». Le numérique s'inscrit de manière transversale dans cet engagement, en tant que service essentiel au lien social. Le numérique offre à des segments de population, notamment aux plus vulnérables et à ceux vivant dans des régions enclavées ou insulaires, un accès inédit à des services de base (communication à distance, accès à la connaissance sous toutes ses formes, à des services de santé, aux offres d'emploi, aux droits, aux démarches administratives, à de nouveaux marchés, etc.), à condition de doter ces citoyens des compétences de base pour s'approprier l'usage de ces services. Le numérique offre des débouchés professionnels à des jeunes, dans les métiers du développement informatique, du design, de la science des données, etc., et constitue un réservoir important d'emplois décents ou qualifiés dans de nombreux pays. Enfin, les outils de protection sociale s'appuient sur des dispositifs de gestion (identification, éligibilité, distribution et suivi), dont le numérique améliore l'efficacité. Conformément à sa stratégie 100 % Lien social, l'AFD veillera à ce que les projets numériques n'aggravent pas les inégalités, qu'elles soient sociales, environnementales et/ou climatiques.

# 3.

## LES ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Face à des menaces géopolitiques dont le numérique est un vecteur, cette stratégie porte une signature spécifiquement française et européenne : celle des communs numériques au service des citoyens et de la nature. Sa finalité est d'accompagner une transition vers un monde numérique plus libre, plus accessible et plus responsable : plus libre pour les États partenaires souverains, et plus libre

aussi et surtout pour les citoyens gouvernant leurs usages et innovations sous forme de communs ; plus accessible à tous, de manière volontairement inclusive, notamment pour les citoyens les plus vulnérables ; et plus responsable, par des usages et technologies protecteurs des données personnelles et de l'environnement.

## 3.1. ENGAGEMENT N°1 FOURNIR À TOUS UN ACCÈS À L'INTERNET ET À SES SERVICES

Conformément à l'engagement « 100 % Lien social » du POS et à l'objectif 9c des ODD<sup>9</sup>, le groupe AFD soutient le déploiement d'infrastructures de télécommunication à haut débit. Il encourage également la création d'infrastructures logicielles inter-administratives, telle que l'identification numérique des citoyens. Enfin, le Groupe renforce la capacité de ses contreparties à concevoir des services en ligne utilisables et accessibles à tous, y compris aux plus vulnérables, quitte à leur proposer les dispositifs d'assistance individuelle et de médiation de proximité dont ils ont besoin pour s'approprier le numérique de manière équitable.

### 3.1.1 Développer les infrastructures matérielles d'accès à l'Internet

Dans les pays en développement, seuls 47% des foyers disposent d'un accès à l'Internet, fixe ou mobile, depuis leur domicile<sup>10</sup>, avec d'immenses disparités territoriales. Les investissements privés et publics dans les infrastructures numériques ne suffisent pas à couvrir les marchés réduits ou trop fragiles, en particulier dans les pays en crise et les zones rurales. L'intervention des bailleurs publics est alors essentielle, en complément des financements privés, selon la logique de subsidiarité qui préside à l'ensemble des interventions du groupe AFD. Le fond d'investissement STOA complète l'offre du Groupe pour des tickets en *equity* compris entre 10 et 50 M€, et a développé une stratégie active sur les infrastructures numériques et de télécommunication. Un premier investissement significatif a été réalisé dans MFN, une société sud-africaine qui construit et exploite des réseaux de fibre optique.

Cet engagement est important pour la diplomatie économique française du fait du positionnement africain d'importants groupes industriels français tels qu'Orange.

#### Du premier au dernier kilomètre

Le groupe AFD soutient le déploiement d'infrastructures de télécommunication à haut débit dans divers cas de figure. Que ce soit au « premier kilomètre » avec la connexion des pays, notamment par câbles sous-marins. Mais aussi au « kilomètre du milieu », par le développement des autoroutes de fibre optique destinées à interconnecter les grands centres urbains. Et jusqu'au « dernier kilomètre », pour la distribution des accès en téléphonie mobile haut-débit ou par fibre optique. L'AFD finance également des programmes de régulation nationale des infrastructures de télécommunication pour un accès plus inclusif et une neutralité des réseaux vis-à-vis des fournisseurs de contenus (enjeu de liberté d'expression et d'innovation).

#### Étendre la couverture réseau même aux plus vulnérables

Dans le développement des infrastructures matérielles d'accès, la priorité continue d'être donnée aux investissements tournés vers les pays enclavés, ainsi qu'aux territoires isolés, instables ou mal desservis, afin de répondre aux besoins des populations les plus fragiles et les plus exposées à l'apparition d'une fracture sociale liée à une disparité d'accès aux outils du numérique. L'AFD étudie le potentiel des modèles innovants d'extension de la couverture réseau, notamment par les technologies et modèles alternatifs de distribution d'accès (*last mile*) qui minimisent les coûts d'exploitation (avec énergie solaire, partage d'infrastructure, réseaux communautaires, sans technologie 3G, etc.).

<sup>9</sup> ODD 9, cible c : 9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à l'Internet à un coût abordable d'ici à 2020.

<sup>10</sup> Statistiques 2019 de l'Union Internationale des Télécommunications (<http://www.itu.int/ict/statistics>).

Dans ses choix d'octroi, le groupe AFD s'intéresse particulièrement aux modèles économiques associés aux projets d'investissement. Les partenariats public-privé continuent d'être promus pour les investissements et l'exploitation des réseaux, lorsque cela est possible. Des modèles économiques innovants sont expérimentés (leviers n° 1 et 2) afin de protéger et développer l'accès au numérique pour les plus vulnérables et éloignés du numérique.

### Développer les *data centers*

Concentrant les données, les services et une partie de la performance d'accès aux services, les centres d'hébergement de serveurs informatiques (*data centers*) constituent les nouveaux points névralgiques de l'économie numérique. Dans ce secteur, le Groupe finance en priorité les *data centers* dont la sobriété environnementale et le niveau de sécurité sont exemplaires. Il pourra idéalement s'agir de *data centers* dits « souverains », gouvernés par une autorité publique, ou coopératifs, gouvernés par une communauté ouverte d'utilisateurs selon des règles qu'elle définit (un "commun" ouvert, cf. levier n° 1).

Sauf exception, les terminaux (téléphones, tablettes, ordinateurs, ...) ne sont pas financés.

#### Câbler les archipels polynésiens

Plusieurs archipels polynésiens restent mal connectés à l'Internet, au grand dam de leurs populations et entreprises. En 2018, l'Office des postes et télécommunications polynésien (OPTP) emprunte 55 millions d'euros, dont 6 prêtés par l'AFD, pour connecter à l'Internet haut-débit les 22 000 habitants et 40 000 touristes de 20 îles des Marquises et de Tuamotu. Un réseau de 2600 km de câbles sous-marins et d'antennes radio est déployé.

### 3.1.2 Développer les infrastructures logicielles d'accès aux services en ligne

Les services administratifs se dématérialisent dans tous les secteurs de l'action publique dans bon nombre des territoires partenaires de l'AFD (cf. engagement n° 2). Toutefois, cette transition se fait souvent de manière désorganisée. Faute d'une approche globale mobilisant toutes les administrations d'un territoire donné, chaque administration tend à dématérialiser ses activités isolément de ses partenaires et à enfermer, dans le « silo » d'une logique bureaucratique qui lui est propre, les dossiers de son administré, au détriment de celui-ci. Cette complexité décourage et rend l'utilisation de ces services peu pratique, relativement coûteuse et risquée, y compris en termes de cybersécurité.

Dans ce contexte, l'AFD s'efforce de décloisonner les services publics des territoires partenaires en y développant une infrastructure logicielle sûre et partagée entre diverses administrations pour globaliser et démocratiser l'accès aux services en ligne.

Concrètement, pour développer une infrastructure immatérielle d'accès à des services en ligne sur un territoire donné, il s'agit :

- d'identifier et authentifier les citoyens pour leur donner accès aux services publics. Pour répondre à ce besoin, **l'AFD développe des systèmes d'identité numérique** dans les pays partenaires, en portant une grande attention à la maîtrise des risques importants de ces systèmes pour les libertés individuelles (cf. levier n° 3) ;
- de renforcer les capacités publiques en matière de **cybersécurité, tel que le fait déjà Expertise France** en Afrique de l'Ouest avec le projet OCWAR-C (assistance technique et formation d'experts, création de services d'urgence – CERT – ou de supervision opérationnelle – SOC – voire d'agences nationales en charge de la sécurité des systèmes d'information) ;
- de simplifier l'accès des citoyens aux services publics grâce à la sécurisation et au partage réglementé de leurs données personnelles entre administrations,
- d'assister les États dans la constitution et la mise en œuvre de référentiels et standards ouverts d'interopérabilité entre systèmes d'information (à l'image du Référentiel Général français d'Interopérabilité), et d'accessibilité Web (à l'image du Référentiel Général français d'Accessibilité pour les Administrations) ;
- d'ouvrir l'accès aux données d'intérêt général d'un territoire en organisant le partage public des données faisant référence (*open data* notamment pour les données géolocalisées telles que les adresses postales) et la mutualisation des composants logiciels indispensables à l'automatisation du dialogue entre administrations.

Cet engagement est important pour la diplomatie économique française. En effet, AtoS, une entreprise française de services numériques de taille mondiale, est positionnée sur le segment *open source* du marché de l'identité numérique, tandis que deux des trois principaux éditeurs mondiaux de solutions propriétaires d'identification numérique sont également français (Thalès et Idemia).

### Identifier 148 millions de Nigériens

En 2020, moins de 40% des Nigériens ont un document officiel d'identité et l'accès aux services sociaux reste très inégalitaire. Pour faire face à ces défis, l'État du Nigeria emprunte 430 millions de dollars, dont 100 millions prêtés par l'AFD, pour doter 80% de sa population, soit 148 millions de personnes, en particulier les femmes et les enfants, d'un identifiant numérique individuel. Cet identifiant facilite l'accès aux services publics (santé, éducation) et privés (bancaires) dans de bonnes conditions de sécurité pour la vie privée des personnes, même les plus vulnérables.

### 3.1.3 Concevoir des services accessibles à tous

Pour que le numérique devienne une véritable infrastructure du lien social, les infrastructures matérielles et logicielles d'accès ne suffisent pas. Ce constat se vérifie davantage encore pour les personnes vulnérables telles que les personnes éloignées de l'écrit ou des langues nationales (migrants) ou souffrant de déficiences physiques, mentales ou de discriminations (notamment de genre).

En effet, ces citoyens vulnérables ne bénéficient pas souvent de services conçus en fonction de leurs capacités réelles. Ils ne bénéficient pas non plus suffisamment d'une assistance de proximité pour s'y former, se les approprier, voire pour les utiliser au quotidien. Trop compliqués, trop peu pratiques, ces services restent alors inutilisables, inaccessibles pour ceux qui en ont peut-être le plus besoin. Leurs concepteurs mettent ou maintiennent des personnes en situation de handicap voire d'exclusion.

C'est pourquoi le Groupe finance des projets d'**inclusion numérique** :

- renforcement de la capacité des contreparties à concevoir des services en ligne en impliquant activement les citoyens les plus vulnérables dans la conception (cf. levier 2) ;
- développement de technologies logicielles qui automatisent l'adaptation des services et contenus numériques aux capacités des citoyens les plus à risque d'exclusion (par exemple traduction automatique en langue locale, cf. levier 1) ;
- développement de réseaux de guichets multiservices pour que des médiateurs de proximité (commerçants de détail, associations communautaires, agents mobiles, ...) déploient les nouveaux services et assistent les citoyens qui en ont le plus besoin ;
- formation aux compétences numériques de base (usages du smartphone, rédaction de texte, paiement en ligne, pratiques personnelles de cybersécurité, ...) pour des populations ciblées pour leur vulnérabilité.

### Adapter la finance numérique aux besoins des femmes et des jeunes sénégalais

Au Sénégal, moins d'un adulte sur dix dispose d'un compte bancaire. Les services financiers sur téléphone, malgré leur essor en ville, restent inadaptés aux populations en milieu rural. Grâce aux 783 000 euros de subvention de l'AFD, l'organisation non gouvernementale Oxfam forme 13 000 personnes, dont 9 000 femmes, à l'utilisation du téléphone pour la gestion de leurs finances. Oxfam sensibilise les décideurs politiques à l'importance d'adapter les services financiers mobiles aux besoins des femmes et des jeunes en milieu rural.

## 3.2. ENGAGEMENT N°2

# METTRE EN LIGNE LES SERVICES ESSENTIELS À CHAQUE TRANSITION STRATÉGIQUE

Le numérique s'imisce dans notre quotidien et dans tous les secteurs d'activité. De la multinationale à la petite entreprise, en passant par l'administration, l'école et jusqu'à l'association de quartier, chaque structure s'en empare pour simplifier, améliorer ou révolutionner ses produits, services et manières de faire. Avec l'e-éducation, la numérisation des systèmes de protection sociale, l'e-santé, l'e-mobilité, les villes intelligentes (*smart city*), les réseaux électriques intelligents (*smart grid*), les services financiers numériques (*fintech*), l'agritech, et dans bien d'autres secteurs encore, tous les domaines mutent. Les métiers du développement suivent cette mutation, se transforment et se modernisent.

**Dans son plan d'orientation stratégique, le groupe AFD place la transition numérique en résonance avec chacune des cinq autres transitions d'un monde en commun pour en accélérer et en démultiplier les effets.**

Dans chacune de ces transitions, les contreparties du Groupe peuvent opter pour diverses stratégies pour mettre en ligne leurs services aux populations.

### 3.2.1 Soutenir la numérisation des organisations

Certaines organisations publiques ou privées du Sud espèrent rattraper, avec le numérique, un retard de développement et emprunter des raccourcis leur permettant de sauter des étapes technologiques inutiles. C'est ce qu'on appelle le « *leapfrog* », la version anglaise du saute-mouton. L'AFD peut soutenir ces stratégies de « *leapfrogging* » technologique. Par exemple, plutôt que de créer un nouveau service public, en reproduisant les trajectoires historiques du Nord, distribué via des flux de personnes (bâtiments, guichets, tournées d'agents à domicile), de papier (formulaires, relevés, factures) puis, progressivement, de données numériques, il s'agit de s'exonérer des flux physiques inutiles, de ne privilégier que le canal le plus moderne et de ne distribuer ce service que « tout en ligne ». C'est alors une innovation radicale.

Lorsque ces raccourcis technologiques s'avèrent impraticables, il s'agit d'adapter son ambition de modernité à sa capacité de prise de risque. Un opérateur peut simplement

moderniser son système d'information pour gagner en performance, sans avoir besoin de refondre en profondeur ses processus, son organisation ou sa relation avec ses clients. Il lui faudra tout de même conduire ce changement à l'aide de formations et de communication internes. L'organisation plus ambitieuse et plus performante peut décider d'améliorer son offre de services en tirant parti des canaux numériques de relation avec les citoyens et d'innovations numériques incrémentales. Pour cela, elle doit se réorganiser en partie, faire évoluer son modèle d'affaires et conduire un changement plus complexe. On parle alors de transformation numérique.

Et dans l'hypothèse où les offres des opérateurs en place sont trop compliquées, trop peu pratiques ou trop coûteuses pour répondre aux besoins d'une partie de la population, des démarches d'innovation entrepreneuriale peuvent être requises, que ce soit au sein même de l'administration (en appliquant le modèle de l'incubateur français de services publics [beta.gouv.fr](http://beta.gouv.fr), par exemple) ou en soutenant l'innovation entrepreneuriale privée (cf. engagement 3).

### 3.2.2 Transition démographique et sociale – Financer les services sociaux de base et renforcer la qualité du lien social

#### Transformation numérique de l'éducation, de la formation et de l'insertion professionnelle

Le numérique améliore radicalement le pilotage des systèmes éducatifs, l'organisation des offres de formation, le lien des institutions éducatives avec leurs publics ou la communauté, les pratiques professionnelles et les modalités d'apprentissage. Il donne à chacun l'accès à une multitude de ressources pédagogiques pour apprendre à son rythme, partout, y compris hors des lieux traditionnels de formation. Le numérique est également, de manière croissante, indispensable aux démarches de recrutement et de recherche d'emploi, et contribue de manière décisive à l'insertion professionnelle et sociale des individus. C'est tout le système de formation et d'insertion professionnelle qui est transformé par le numérique.

En prenant en compte les spécificités locales et les capacités des opérateurs, et en lien avec les autres initiatives menées par l'Équipe France dans ce domaine, l'AFD s'engage sur :

- le développement de la connectivité des établissements d'enseignement et de recherche, via un soutien aux réseaux nationaux de la recherche et de l'enseignement (NREN-National Research and Education Network), dans le renforcement des interconnexions nationales des universités, la mise à disposition de services numériques (wifi sur les campus, visioconférence, etc.) et l'accès aux ressources éducatives et scientifiques (africaines et européennes) ;
- la formation des enseignants au numérique, la production et le partage en ligne de ressources éducatives ;
- la transformation numérique des pratiques, outils, méthodes et ressources pédagogiques au service d'une pédagogie plus active, collaborative et personnalisée ;
- le développement de l'enseignement hybridant distance et présence dans des contextes formels ou en autonomie ;
- le développement de systèmes d'information de plateformes ouvertes et d'outils de gestion de l'éducation qui simplifient l'accès aux données, augmentent la transparence et rendent le pilotage du système éducatif plus fin ;
- le développement, dans les programmes, de l'apprentissage des compétences numériques, aussi bien de base (cf. Engagement « Concevoir des services accessibles à tous ») que celles attendues par les employeurs dans tous les métiers (bureautique, collaboration,...) ou encore celles spécifiques aux métiers du numérique ;
- la formation aux métiers du numérique, via la structuration de dispositifs professionnalisants (développeur web, design, etc.), offrant une employabilité et une insertion rapide à des jeunes ;
- la mise en place de cursus techniques d'excellence dans le domaine du numérique, permettant de doter les écosystèmes locaux de profils de haut niveau, intervenant sur des domaines technologiques d'avenir (science des données, intelligence artificielle, etc.) ;
- l'accompagnement des contreparties à nouer des partenariats mutuellement bénéfiques et fiables avec les innovateurs pédagogiques qui pourraient contribuer à atténuer les inégalités sociales ;
- la digitalisation des services publics d'emploi, pour favoriser l'appariement entre offre et demande d'emploi au bénéfice du grand public et des employeurs.

### **L'initiative Jeunesse, entrepreneuriat et numérique en Tunisie (JET)**

En 2018, à l'occasion de la visite d'État du Président Macron, l'initiative JET est lancée. Dans ce cadre, une subvention de 3 MEUR est accordée par l'AFD à la Fondation Tunisie pour le Développement afin de former aux technologies numériques de nombreux jeunes diplômés dans dix villes moyennes particulièrement touchées par le chômage (projet ELIFE).

### **E-santé et numérique pour la protection sociale, la veille sanitaire, l'exploitation des données de santé**

L'AFD finance des projets numériques répondant à de multiples enjeux dans le secteur sanitaire et social. Le numérique, selon les capacités du système sanitaire et social du pays :

- améliore la circulation des informations sanitaires et sociales, fiabilise la prise en charge du patient bénéficiaire et la coordination de son suivi ;
- renforce le pilotage du secteur à travers les systèmes d'information de veille sanitaire, de surveillance épidémiologique, de régulation plus fine et instantanée des activités hospitalières et d'assurance maladie ;
- améliore la réactivité et l'efficacité en cas de crise ;
- facilite et démocratise l'accès aux soins par la télémédecine (consultation médicale à distance) ou la télésanté (applications d'information, de prévention, de collaboration, de formation professionnelle ou grand public) ;
- redessine la carte sanitaire et sociale en lissant l'équilibre entre les territoires à faible et à forte densité médicale, harmonise les prestations sanitaires et sociales ;
- optimise et rend plus efficaces et plus transparents les systèmes de santé et de protection sociale, la dimension économique étant l'un des enjeux essentiels de l'usage des TIC dans ce secteur.

La sécurité des données et des systèmes est un point d'attention crucial du Groupe dans l'instruction de ses projets dans ces secteurs, ainsi que l'interopérabilité, la promotion du partage ouvert des connaissances et des données.

### Rendre les soins plus accessibles en Tunisie

En 2019, un prêt de 27,3 MEUR à l'État tunisien est signé pour réduire les inégalités régionales dans l'accès aux soins de spécialité, grâce à cinq initiatives de télémédecine, pour moderniser le système d'information de 15 hôpitaux publics (imagerie médicale, dossier médical informatisé,...) et pour structurer l'écosystème local de la e-santé.

### 3.2.3 Transition énergétique – Assurer à tous l'accès à une énergie modernisée, décarbonée et abordable

Certains systèmes énergétiques actuels ne sont pas soutenables. Pour le devenir, ils doivent se transformer et accroître la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique. L'augmentation de leur efficacité et l'extension des réseaux ou systèmes d'alimentation hors-réseau sont également des piliers d'une transition énergétique réussie.

Dans ce domaine, l'AFD :

- accompagne la modernisation des sociétés d'électricité en mobilisant l'ensemble des nouvelles technologies désignées par les termes de « réseaux intelligents » (*smart grids*). Ces systèmes, qui combinent technologies de l'information et appareillage électrique, optimisent la production et la distribution d'électricité ;
- contribue à accroître l'intégration d'énergies renouvelables intermittentes (solaire et éolien) sur le réseau grâce aux technologies numériques ;
- accompagne les sociétés d'électricité dans la transformation de leurs systèmes d'information et de gestion, indispensables pour améliorer leur efficacité et intégrer de nouvelles opportunités pour le recouvrement (paiement mobile) et la relation à l'utilisateur, de manière, notamment, à rendre celui-ci acteur de la sobriété énergétique (exemple : agir sur sa consommation électrique).

### Financer des modèles énergétiques innovants et adaptés à leurs usagers

Le numérique a révolutionné les modèles d'accès à l'énergie, en particulier par le développement du « *pay-as-you-go* » (paiement à l'utilisation). Ce dispositif permet à des usagers aux revenus modestes de disposer d'un kit solaire en payant leur abonnement par téléphone portable. Le Groupe finance ces modèles innovants qui vont du kit solaire individuel au mini réseau destiné à un bassin de population plus large. Pour cela, l'AFD mobilise des ressources en subvention ou des garanties, comme par exemple la *Digital Energy Facility* (DEF) soutenue par l'Union européenne.

### 3.2.4 Transition territoriale et écologique – Développer les territoires urbains et ruraux en tenant compte des enjeux écologiques et sociaux

Le numérique rend le développement urbain soutenable, transforme la mobilité, soutient l'agriculture familiale et la protection de la nature.

#### Smart city

Territoires les plus connectés, les villes sont à l'avant-garde de la transition numérique en devenant des villes intelligentes (*smart cities*), c'est-à-dire plus durables et plus inclusives grâce aux nouvelles technologies. Dans ces pôles citoyens, la transition numérique optimise les services urbains, permet de rapprocher les administrations territoriales des habitants, améliore l'aménagement, y compris dans une logique de résilience face aux risques et aux crises. Elle contribue également à faire monter en gamme la gestion des finances locales et la transparence des autorités municipales.

Avec l'AFD, les autorités urbaines conduisent un double changement, opérationnel et organisationnel. L'enjeu pour elles n'est pas tant de se conformer au modèle de la « ville intelligente » que d'intégrer progressivement les outils numériques utiles, avec réalisme et pragmatisme. Pour cela, les municipalités identifient des défis très concrets et testent des solutions à petite échelle avant de les généraliser à l'ensemble de leur territoire (approche *test and learn* cf. levier n° 2).

#### E-mobilité

Le numérique amène également un changement profond de l'organisation des systèmes de mobilité et du rôle des pouvoirs publics dans ce domaine.

L'innovation numérique optimise les capacités résiduelles de transport (partage des infrastructures ou des véhicules), crée de nouveaux services de mobilité, d'information des voyageurs, de gestion des réseaux, de paiement et de sécurité. En parallèle, les technologies encouragent le développement de véhicules intelligents, tels que les voitures autonomes, drones urbains, etc.

L'AFD soutient les acteurs publics et défend autant que possible l'accès libre aux données pouvant servir d'infrastructures de services (offres de transport, adressage - cf. levier n° 1). Collectées principalement par des smartphones géolocalisés, ces données sont un enjeu central pour optimiser les systèmes de transport intelligents et des applications de gestion du trafic.

## E-agriculture

Le numérique donne à l'agriculture familiale, et notamment aux femmes actives dans ce domaine, l'accès aux informations utiles pour améliorer durablement leurs niveaux de production, leurs échanges commerciaux et accroître la valeur ajoutée des produits.

Les informations, des modules de formation et les bonnes pratiques s'échangent en ligne ou via des groupes Facebook ou WhatsApp. L'accès direct aux prix du marché améliore le pouvoir de négociation de l'agriculteur face au négociant. Les données de traçabilité des produits agricoles et forestiers développent des filières à plus haute valeur ajoutée et offrent de meilleurs revenus aux agriculteurs. L'utilisation de capteurs en tout genre ouvre le champ à des analyses de Big Data et d'intelligence artificielle, des applications particulièrement utiles dans les projets d'optimisation de la production agricole.

Les données d'observation satellitaire apportent une contribution précieuse à la gestion forestière et à la gestion des ressources en eau, et l'AFD accompagne les administrations publiques à l'utilisation de ces données (formation, mise en place de systèmes d'information géographique) et encourage les démarches *open data*.

### 3.2.5 Transition politique et citoyenne – Associer les parties prenantes à la gouvernance publique

Le numérique constitue un puissant levier de réformes et de transformation au service de la Transition politique et citoyenne des économies émergentes et en développement.

Dans le domaine de la démocratie et de la citoyenneté, il permet, à travers les projets de gouvernement ouvert et d'e-gouvernance, de favoriser l'accès à l'information et à la donnée publique, renforçant ainsi les potentialités de contrôles démocratiques. Le numérique peut ainsi constituer un outil majeur de l'éducation citoyenne. Pour les processus démocratiques, il facilite le débat public et fournit des outils à l'observation électorale et au contrôle citoyen indépendant.

La modernisation des administrations, la réforme institutionnelle des États pour améliorer la fourniture et la qualité des services publics sont aussi des priorités des politiques de développement. Le numérique, par les solutions digitales qu'il offre, et par ses bénéfices corollaires tels que la numérisation, la rapidité, la flexibilité, est un puissant levier d'accélération et de modernisation du service public. Il favorise l'accès au droit et aux services, contribuant ainsi à la promotion d'une justice accessible. La numérisation appliquée aux questions d'état civil et d'identification ouvre des champs importants d'efficacité, d'accès à des services et constitue une garantie de sauvegarde des identités dans des pays sujets aux conflits, où l'état civil est souvent la

première victime « administrative » des destructions. Elle pourra être renforcée par la fourniture de documents d'identité papier biométrique (par exemple carte d'identité) compte tenu des fortes inégalités de couverture et d'accès à l'Internet dans de nombreux pays.

Grâce à la couverture Internet, elle permet de réduire des fractures tant sociales que territoriales, là où la structuration physique des services publics a parfois échoué. Dans la quête de traçabilité, de redevabilité, d'optimisation des ressources, le numérique appliqué à la gouvernance financière offre aux administrations fiscales des outils de performance inégalée. De manière générale, perçu comme un outil, une opportunité et non une finalité, il tend au final, grâce à du virtuel, à rapprocher physiquement les citoyens et les administrations.

### 3.2.6 Transition économique et financière – Promouvoir des modèles économiques et des systèmes financiers diversifiés et durables

Le développement des services financiers numériques est porteur de promesses pour une meilleure inclusion financière des populations les plus vulnérables. Les services financiers numériques (SFN) se sont également révélés être facteurs de résilience pendant la crise de la Covid-19 en assurant la continuité des services financiers (paiements, transferts, etc.) et la distribution de minima sociaux.

L'AFD contribue à mettre en place l'infrastructure financière (plateformes d'interopérabilité des systèmes de paiement notamment) et les cadres réglementaires et institutionnels nécessaires au déploiement de SFN inclusifs, résilients et responsables. L'AFD joue également un rôle dans le renforcement de capacité des acteurs de l'écosystème (régulateurs, associations professionnelles, etc.) pour les aider à faire face aux risques associés au développement de la finance digitale (stabilité financière, cybersécurité, évolution des normes de protection des clients et de LCB/FT, etc.) et s'assurer du caractère véritablement inclusif des SFN.

L'AFD accompagne aussi la transformation numérique des institutions financières, et notamment des banques, pour leur permettre de saisir les opportunités offertes par le numérique pour mener à bien leurs missions, tant en termes de diversification de leur offre de produits et services financiers qu'en matière de gestion des risques.

Par ailleurs, la transition économique et financière place l'appui à l'entrepreneuriat, aux très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME) et aux startups, au cœur de ses axes d'intervention et activités. La modernisation des outils à destination des entreprises et des acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat, ainsi que l'accès aux infrastructures numériques, permettent d'atteindre davantage de bénéficiaires et d'accroître ainsi les impacts.

# 3.3. ENGAGEMENT N°3

## METTRE LA CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVANTES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Dans ses pays d'intervention, le groupe AFD soutient les créateurs d'entreprises à composante numérique dont le modèle économique produit un impact mesurable et positif sur le développement humain, la sobriété et la résilience. Il peut s'agir :

- d'appuyer des startups à vocation d'hyper-croissance ;
- de soutenir des entreprises du numérique inscrites dans des logiques de commons, de communautés de contribution au développement (levier N°1) ;
- de soutenir la formation professionnelle aux métiers du numérique.

En Afrique, sous la marque *Digital Africa*, le groupe AFD soutient les créateurs d'entreprises numériques innovantes et les structures d'accompagnement qui constituent leurs écosystèmes : incubateurs, accélérateurs, studios, *hubs*, *business angels*, capitaux risquer, structures publiques de financement et d'accompagnement (banques publiques d'investissement, laboratoires de recherche, universités, agences d'innovation, etc.).

### 3.3.1 Faciliter l'innovation entrepreneuriale

Les entreprises numériques innovantes peuvent démocratiser l'accès à des services essentiels du quotidien comme s'informer, apprendre, étudier, travailler ou encore se soigner, auprès de personnes en situation d'exclusion, grâce à des « innovations de rupture ».

La création d'entreprises numériques engendre également des revenus commerciaux qui permettent à « l'entrepreneur de subsistance » de sortir durablement de la précarité (auto-emploi). Ces entreprises peuvent aider les salariés les plus vulnérables, notamment les jeunes diplômés à faible employabilité et les travailleurs isolés, à accéder à des emplois inclusifs ou à s'y maintenir.

Pour soutenir l'innovation entrepreneuriale numérique, l'AFD :

- facilite la découverte et la validation d'innovations entrepreneuriales numériques dès leur amorçage, aux premiers stades d'émergence ;
- mène un programme d'accompagnement de l'innovation entrepreneuriale à impact social, le *Social Inclusive Business Camp*, et un concours annuel de startups, l'*AFD Digital Challenge* ;
- soutient les communautés d'acteurs qui constituent l'écosystème de la création d'entreprise ; avec Proparco, Expertise France et l'association Digital Africa, l'AFD accompagne les entrepreneurs, les incubateurs, accélérateurs, *hubs* et aussi les tiers lieux d'innovation communautaire de type *fab labs* ;
- développe la formation au management de l'entrepreneuriat (méthode *lean startup*) et aux métiers du numérique, afin que des artisans numériques d'excellence (travailleurs indépendants du secteur technologique) se professionnalisent davantage et constituent le tissu économique local dont les autres entrepreneurs numériques ont besoin pour faire croître leurs innovations les plus porteuses de développement humain.

#### Financer la création d'entreprises innovantes en Afrique

En Afrique, les créateurs d'entreprises numériques innovantes peinent à mobiliser les fonds requis pour prouver que leur innovation répond à un besoin réel et pour trouver leurs premiers clients. Annoncé en 2017 par le président Emmanuel Macron lors de son discours de Ouagadougou, le programme *Digital Africa* identifie des startups prometteuses. Ce dispositif soutient la dynamique entrepreneuriale africaine et accompagne le développement de l'entrepreneuriat innovant à travers tout le continent.

### 3.3.2 Démocratiser les innovations entrepreneuriales numériques à succès

Le modèle d'une entreprise innovante est généralement clarifié lorsqu'un flux d'affaires régulier et suffisant (par exemple 400 000 euros par an) valide l'adéquation de son offre à la demande du marché et sa capacité à croître. Son impact social positif est prouvé par les changements induits par ses innovations dans la vie quotidienne des citoyens concernés. Sa rentabilité, sa capacité de croissance et sa profitabilité à grande échelle restent à prouver. Une partie de ces entreprises choisissent alors de financer leur croissance à grande échelle en promettant des perspectives de forte plus-value à leurs actionnaires.

Proparco dispose d'une division dédiée au capital-risque et finance des prises de participation dans des startups innovantes, soit directement soit via des investissements dans des fonds dédiés au soutien à ce type de sociétés, du financement d'amorçage jusqu'à la participation à la levée

de plusieurs dizaines de millions d'euros par une startup (financement dit de « Série C »). L'objectif est de maximiser les chances de succès et d'impact de ces jeunes entreprises, de contribuer à la création d'emplois qualifiés et de démocratiser l'accès aux biens et services de base (services financiers, énergétiques, d'éducation, de santé, dans le domaine de l'agriculture...).

#### Développer des réseaux solaires intelligents pour les PME nigérianes

Au Nigéria, les PME peinent à obtenir une électricité fiable et à un prix abordable. Rensource est une startup locale qui construit et exploite des mini-réseaux solaires qui remplaceront les groupes électrogènes. Grâce à l'investissement de 3 millions de dollars de Proparco en 2019, cette startup va poursuivre le déploiement de mini-réseaux solaires dans le nord du Nigéria, en particulier dans les marchés urbains.



**4.**

**LES LEVIERS D'APPUI  
DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE**

À l'instar de nombreux autres acteurs du développement international, l'AFD souhaite adopter les Principes Numériques du développement international (*Digital Principles*)<sup>11</sup>. Ils contribuent à atteindre l'accès universel à l'Internet, le développement économique et la modernisation de l'action publique.

En plus de ces principes généraux, l'AFD s'appuie sur trois leviers transversaux pour démultiplier l'impact social de ses investissements numériques et minimiser leur risque d'échec.

## 4.1. LEVIER N°1 FAVORISER LA GOUVERNANCE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES SOUS FORME DE « COMMUNS »

Un commun est une ressource gouvernée par la communauté de ses usagers selon des règles de propriété partagée qu'elle définit elle-même et qu'elle fait appliquer. C'est une notion juridique et politique. En 2019, à Prague, le ministre français de l'Europe et des affaires étrangères a précisé la vision du monde numérique promue par la France : un monde libre, ouvert et sûr, organisé autour de biens communs, sans appropriation par ceux qui détiennent des monopoles. La communauté qui gouverne un commun en protège la liberté d'accès et d'usage et la pérennité. Elle défend l'intérêt général via la propriété commune et constitue une alternative pratique à l'État (propriété publique) et au marché (propriété privée).

Dans le secteur du numérique, Linux et les dizaines de millions<sup>12</sup> d'autres logiciels libres et *open source* qui font fonctionner l'Internet sont des communs d'envergure mondiale. Peu des communs numériques mondiaux sont connus du grand public, à part bien sûr la Wikipedia.

Les communs numériques mobilisent parfois des communautés locales de citoyens autour des actifs de leur territoire pour en augmenter la valeur. Par exemple, le réseau des minibus d'Accra, au Ghana, a été cartographié via un commun et, ainsi, rendu plus accessible grâce à une subvention de l'AFD (cf. encadré). Un corpus vocal en langue kinyarwanda a été créé à Kigali dans le commun

*CommonVoice* grâce à la GIZ. Il entraîne les intelligences artificielles à reconnaître cette langue pour développer des applications vocales plus inclusives.

Qu'il s'agisse d'infrastructures mondiales ou locales, de dispositifs d'inclusion numérique, de solutions numériques spécialisées pour réussir une transition ou d'innovations entrepreneuriales numériques, dès que cette approche est possible, le groupe AFD confie tout ou partie de la propriété des ressources numériques qu'il finance à des communautés de citoyens les gouvernant sous forme d'un commun libre et ouvert.

### Mettre en commun la carte des transports urbains

À Accra, au Ghana, 80% des transports en commun sont assurés par des minibus indépendants et il n'existe pas de plan de ces lignes. En 2017, grâce à une subvention de l'AFD, des utilisateurs des minibus ont été formés à la cartographie collaborative : ils apprennent et enregistrent plusieurs centaines de trajets avec le GPS de leur téléphone, identifient les lignes principales et les partagent via le commun mondial *OpenStreetMap*. Les habitants d'Accra disposent désormais d'une carte du réseau de transports urbain et peuvent continuer à la tenir à jour. L'initiative va être reproduite dans d'autres villes.

<sup>11</sup> <https://digitalprinciples.org/>

<sup>12</sup> En 2019, 44 millions de projets *open source* ont été créés sur la plateforme Github <https://octoverse.github.com/> ; le nombre de projets nigériens y a augmenté de 59% et les projets kenyans de 44%.

## 4.2. LEVIER N°2

# PLACER LE CITOYEN AU CŒUR D'EXPÉRIMENTATIONS FRÉQUENTES

Pour la transition numérique et en dehors des projets d'infrastructure matérielle (engagement « Développer les infrastructures matérielles d'accès à l'Internet »), l'AFD privilégie les projets conduits au rythme de cycles continus et rapides de tests avec les citoyens bénéficiaires. Cette manière de faire optimise l'impact des investissements sur la vie quotidienne et minimise les risques d'échec, de dérive ou d'erreur de conception, particulièrement élevés dans le secteur du numérique.

### Écouter les utilisateurs pour être au plus près de leurs besoins

Dans l'industrie numérique, la difficulté à concevoir et à déployer un service innovant, qui réponde à des besoins réels, a nécessité la mise au point de pratiques professionnelles spécifiques à de nouveaux métiers<sup>13</sup>.

Avec ces nouveaux métiers et leurs méthodes de travail spécifiques, le porteur de projet formule des hypothèses sur les besoins et réactions de l'utilisateur. Puis il les teste au plus vite, au contact direct de l'utilisateur, par cycles d'itérations successives et avec une instrumentation spécialisée. Les expérimentations éliminent ainsi le plus rapidement possible les fausses bonnes idées et font réussir les projets le plus tôt possible en les adaptant avec agilité à la réalité du terrain. Ces pratiques nécessitent des interactions fréquentes, courtes et répétées avec les citoyens.

Leur application par l'incubateur français de startups d'État ([beta.gouv.fr](https://beta.gouv.fr)) constitue un modèle exemplaire que l'AFD essaime auprès de ses pays partenaires. De manière moins méthodique, le soutien de l'AFD aux Organisations de la société civile (OSC) par des Facilités d'Innovation Sectorielle pour les ONG (FISONG) permet de mieux mobiliser et écouter les utilisateurs finaux afin de les inclure dans ces procédés de co-conception et de gouvernance en commun des services numériques. Les pépinières urbaines financées par l'AFD font émerger et appuient des micro-projets temporaires ou transitoires, de faible montant, portés par les habitants et rapidement mis en œuvre, sur les sites de projets urbains financés en parallèle par le Groupe.

### S'inspirer des méthodes expérimentales scientifiques

Cette approche s'inspire des méthodes expérimentales scientifiques, avec une partie de la rigueur qui les caractérise et l'importance de la mesure de données sur le terrain pour guider un projet de sa conception à sa conclusion. L'AFD pratique de plus en plus d'évaluations d'impact par l'application de méthodes quasi-expérimentales. Ces évaluations d'impact permettent d'envisager un nouveau *mode de faire* du développement où évaluation d'impact et opération sont menées conjointement et optimisent la production d'impacts positifs par euro investi, en particulier pour les projets innovants.

Afin d'en maximiser la portée, et dans les strictes limites du secret bancaire, le Groupe fait publier sous licence *open data* les données d'intérêt général produites par les projets qu'il finance et encourage les autres bailleurs à faire de même pour que tous les développeurs profitent de ce partage d'une meilleure connaissance factuelle du terrain.

### Créer rapidement de nouveaux services publics

Au Maroc, la crise de la Covid-19 a renforcé la volonté du Royaume d'étendre son offre de services publics numériques. L'Agence du Développement Digital (ADD), avec une subvention de 550 000 euros de l'AFD, s'appuie sur l'expérience de l'incubateur français de startups publiques ([beta.gouv.fr](https://beta.gouv.fr)) pour expérimenter une nouvelle façon de créer des services publics. Elle centre ses équipes sur la finalité : mieux satisfaire les usagers en s'adaptant sans cesse à leurs besoins (plutôt qu'améliorer l'administration conformément à un plan). Elle identifie un fonctionnaire indigné par un problème vécu par des citoyens et capable d'imaginer un service numérique innovant pour le résoudre. Pendant 6 mois renouvelables, elle lui confie une équipe d'experts (développeur, designer) pour en faire un prototype et en démontrer l'utilité au contact direct des usagers.

<sup>13</sup> Quelques exemples : la méthode Scrum et « l'agile » pour le métier du management de produit ; la méthode « *lean startup* » pour le management de l'innovation entrepreneuriale ; le « *design thinking* » et la conception centrée sur l'utilisateur pour la conception d'expérience utilisateurs.

## 4.3. LEVIER N° 3

# PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES ET L'ENVIRONNEMENT

L'Internet est dominé par une économie de plateformes numériques en situation d'oligopoles fondée sur la captation des données personnelles des citoyens. Ces déséquilibres menacent les libertés individuelles. Les États peuvent percevoir les réseaux sociaux comme vecteurs d'influence étrangère, de troubles sociaux et de contestation politique. *A contrario*, ils peuvent aussi être tentés par des pratiques numériques de surveillance, de censure et de « fichage » de leur population.

L'Union européenne est particulièrement avancée en matière de législation pour la protection des données personnelles (RGPD, CNIL) et, plus largement, des libertés individuelles et des Droits de l'Homme. Elle affiche également de fortes ambitions en matière de protection de l'environnement, de sobriété et de résilience face aux défis du réchauffement climatique et de perte de la biodiversité.

### Protection des données personnelles

Pour la protection des données personnelles, le groupe AFD engage des dialogues de politiques publiques. En premier lieu, dans le cadre des projets d'identification numérique des citoyens mais, plus largement, dans tous les projets qui manipulent des données personnelles. L'AFD accompagne ses contreparties pour créer le cadre juridique à la hauteur des enjeux, renforcer les institutions en charge de la protection, impliquer la société civile dans la gouvernance de ces projets, éduquer les citoyens à la protection de leurs données, consolider la sécurité de ces données et discerner les investissements trop risqués pour y renoncer si les conditions requises ne peuvent être réunies.

### Viser la sobriété numérique

Pour la sobriété numérique, le Groupe modélise l'impact de ses investissements numériques sur les émissions de gaz à effet de serre, de manière à identifier les types de projets numériques les plus atténuateurs d'émissions avant de les déployer.

Dans l'esprit du « *Small is Beautiful* »<sup>14</sup>, l'AFD privilégie plus généralement les technologies numériques dites « appropriées » (et parfois « *low tech* ») qui sont applicables à petite échelle, décentralisées, intenses en main d'œuvre, économes en énergie, respectueuses de l'environnement.

Le groupe AFD se dotera d'une première version de feuille de route afin de clarifier la méthodologie d'interprétation de l'alignement des projets numériques avec l'Accord de Paris et de favoriser la prospection de projets numériques avec co-bénéfices climat. Cette feuille de route contribuera à informer la stratégie climat du Groupe en vue de son renouvellement en 2022.

### La sobriété numérique en ligne de mire

Il est parfois judicieux de démanteler un réseau ADSL pour lui substituer de la fibre optique, plus économe en énergie. C'est ce que fait l'AFD en finançant le réseau très haut débit en Martinique.

Aux projets encourageant l'achat de téléphones obsolètes dès 2 ans d'utilisation, l'AFD préfère l'établissement de dialogues publics sur l'obsolescence programmée et le soutien aux modèles économiques fondés sur la location, la réparation et le recyclage des téléphones dans des filières locales.

Aux filières globalisées d'outillage agricole, l'AFD envisage les alternatives d'une production locale en *fab lab* grâce à des communs numériques tels que les plans d'agro-équipement de l'Atelier Paysan. La sobriété numérique reste à découvrir et à déployer.

<sup>14</sup> 1973, Ernst Friedrich Schumacher, *Small Is Beautiful - une société à la mesure de l'homme*, édition Contretemps / Le Seuil.



**5.**

**POSITIONNEMENT  
PARTENARIAL**

Aux côtés de la Banque mondiale, l'AFD figure parmi les premières banques de développement à se doter d'une stratégie de transition dédiée au numérique, pensée par une division opérationnelle qui lui est dédiée. Le Groupe fonde aussi son expertise sur un portefeuille de projets réussis dans le domaine, et ce depuis plusieurs années.

Toutefois, certaines agences de coopération technique (type GiZ) ou de financement (type USAID) ont devancé les banques de développement dans le secteur du numérique. La subvention, et dans une moindre mesure la coopération technique, sont des instruments rapides à mettre en œuvre et adaptés au financement de bon nombre d'innovations sociales et numériques de taille modeste mais d'intérêt indéniable. L'accélérateur d'innovations du Programme alimentaire mondial (PAM) est à ce titre exemplaire.

C'est en s'appuyant sur les acteurs d'excellence du numérique français que l'AFD a su prendre cet élan, même si la disponibilité pour des missions à l'international des acteurs publics du numérique est très limitée. Avec Etalab, l'AFD construit et fait rayonner sa culture *open data*. Avec l'incubateur de services publics numériques, l'AFD essaime le modèle français d'innovation publique numérique. Avec les collectivités françaises parmi les plus modernes, l'AFD soutient et anime des réseaux de coopération Nord-Sud sur le thème des *smart cities*. L'AFD s'appuie également sur le fonds d'investissement STOA et cherchera à favoriser au maximum les synergies et les partages de connaissance

pour renforcer le positionnement de l'Équipe France sur cette thématique. Quant aux bureaux d'études et cabinets de conseil français du secteur numérique, ils continuent à constituer une ressource stratégique de qualité pour l'assistance technique fournie par l'AFD à de nombreuses maîtrises d'ouvrage. Par le biais d'échanges réguliers d'informations publiques et d'avis informels avec les services économiques auprès des ambassades et avec les industriels français les plus concernés par la transition numérique, dans le strict respect du secret bancaire et de la doctrine d'aide non liée, le Groupe contribue à la diplomatie économique française.

Cette expertise numérique de l'AFD est mobilisée par la Commission européenne pour réaliser la priorité géopolitique mise sur le numérique dans sa nouvelle programmation politique et budgétaire 2021-2027. À l'occasion de la prochaine présidence allemande de la Commission, on peut aussi noter l'intérêt grandissant de la KfW pour les opérations dédiées au numérique. Les opportunités de coopération inter-bailleurs, à l'échelle européenne, se multiplient et représentent une opportunité précieuse pour la stratégie de transition numérique du Groupe. Avec la GiZ et Enabel notamment, le groupe AFD a cofondé le *Digital For Development Hub*, fer de lance de la politique numérique de développement international de l'Union européenne. Ce *hub* incarne la vision d'une *#TeamEurope* qui met le numérique au service du développement à l'européenne et gouverne les initiatives et financements à venir en la matière.



# 6.

## ANNEXES

## 6.1. CADRE DE REDEVABILITÉ

L'AFD s'engage au suivi des 3 engagements définis à l'occasion de ce plan stratégique 2021-2025.

### **Engagement n°1 : Fournir à tous un accès à l'Internet et à ses services**

- Montant des engagements pour l'engagement 1, par géographie.
- Nombre de personnes ayant gagné un accès à une liaison Internet grâce aux financements de l'AFD, si possible ventilé par sexe.
- Nombre de personnes ayant reçu une identité numérique nationale grâce à un financement de l'AFD, si possible ventilé par sexe.

### **Engagement n°2 : Mettre en ligne les services essentiels à chaque transition stratégique**

- Montant des engagements dédiés à la transition numérique par objectif CAD 5.1.
- Proportion des engagements relative à des dépenses ayant un objet numérique, par transition et par objectif CAD 5.1 (estimation tous les 2 ans).

### **Engagement n°3 : Mettre la création d'entreprises innovantes au service du développement**

- Montant des engagements pour l'engagement n°3.
- Nombre de personnes dont l'accès à des biens et services essentiels s'est amélioré grâce à une innovation numérique locale (créée dans le pays ou le continent) bénéficiant d'un engagement du Groupe, si possible avec répartition par sexe.

## 6.2. DÉCLINAISONS GÉOGRAPHIQUE ET PAR INSTRUMENT

L'Afrique est la première priorité géographique du Groupe pour le numérique. Elle a vocation à le rester dans la mesure où il reste difficile d'atténuer massivement les émissions de gaz à effets de serre des pays partenaires grâce à des opérations numériques, ce qui est un objectif plus contraignant hors Afrique.

En Afrique, tous les engagements de cette stratégie sont prioritaires : le déploiement des infrastructures matérielles et immatérielles pour un numérique accessible, l'accompagnement des dynamiques entrepreneuriales avec Digital Africa, et le soutien au numérique dans toutes les transitions du POS. Les infrastructures seront le plus souvent financées sur prêt, par Proparco ou par l'AFD, en souverain ou non souverain, dans le respect d'une logique de subsidiarité vis-à-vis des financements privés. En complément des outils d'investissement en capital de Proparco, le financement de l'entreprenariat innovant pourra nécessiter de la subvention ou des garanties en fonction du niveau du risque du segment de marché concerné (amorçage, développement).

En Asie et en Amérique Latine, en particulier dans les pays émergents, les interventions dans le numérique seront articulées avec la priorité co-bénéfice climat du Groupe et les principaux secteurs d'intervention : la transformation numérique des municipalités et du secteur du transport urbain en Amérique latine, la transformation numérique de l'Etat en Asie du Sud... L'AFD s'attachera à soutenir les partenariats entre institutions et entreprises locales et leurs homologues français.

Dans l'Outre-Mer, l'AFD accompagnera la politique d'accès au très haut débit pour tous en investissant dans les infrastructures de connexion internationale ou en accompagnant les municipalités sur le financement des infrastructures locales. Des actions spécifiques sur l'inclusion pourront être déployées en mobilisant le fonds 5.0.

# LISTE DES SIGLES

**ADD** : Agence du Développement Digital

**AFD** : Agence française de développement

**AFIDBA** : *AFD for Inclusive & Digital Business in Africa*

**BEI** : Banque européenne d'investissement

**CICID** : Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

**CNIL** : Commission nationale de l'informatique et des libertés (France)

**3D** : Défense, diplomatie et développement (approche 3D de l'AFD)

**FISONG** : Facilité d'Innovation Sectorielle pour les ONG

**GES** : Gaz à effet de serre

**GiZ** : *Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (l'agence de coopération internationale allemande pour le développement)

**JET** : Initiative Jeunesse, entrepreneuriat et numérique (Tunisie)

**KfW** : *Kreditanstalt für Wiederaufbau*

**LCB/FT** : Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

**NREN** : Réseaux nationaux de la recherche et de l'enseignement (*National Research and Education Network*)

**ODD** : Objectifs de développement durable

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**OPTP** : Office des postes et télécommunications polynésien

**OSC** : Organisations de la société civile

**PAM** : Programme alimentaire mondial

**PME** : Petites et moyennes entreprises

**RGPD** : Règlement général sur la protection des données

**SFN** : Services financiers numériques

**SIBC** : *Social & Inclusive Business Camp*

**STOA** : Fonds créé par la Caisse des Dépôts et Consignations et l'AFD pour financer des infrastructures dans les pays émergents et en développement.

**TIC** : Technologies de l'information et de la communication

**TPE** : Très petites entreprises

**USAID** : Agence des États-Unis pour le développement international



## Groupe AFD

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation sur le développement durable, de sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, et bientôt d'Expertise France, agence de coopération technique, le Groupe finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.

<http://www.afd.fr>

# AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Tél. : +33 1 53 44 31 31 – Fax. : +33 1 44 87 99 39  
5, rue Roland Barthes, 75 598 Paris Cedex 12 – France

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

